

Candidater aux appels à projet du partenariat européen

Driving Urban Transition (DUT)

Table des matières

1. Le principe de la démarche.....	1
2. Qui peut candidater ?.....	2
3. Ce que doit comporter la candidature	3
4. Une orientation vers la recherche ou vers l'innovation	3
5. Les spécificités liées aux trois piliers thématiques.....	4
Positive Energy District (PED)	4
15 minutes City (15mC).....	5
Circular Urban Economies (CUE).....	5
6. Les modalités de financement nationales	5
7. Le processus d'évaluation.....	8
8. Les points d'attention pour une proposition de qualité.....	9
9. Calendrier et modalités de soumission.....	10

1. Le principe de la démarche

Le partenariat *Driving Urban Transitions* (DUT) s'appuie sur les réalisations de l'initiative de programmation conjointe (JPI) Urban Europe créée en 2010 pour **relever les défis urbains** mondiaux, avec l'ambition de **développer un pôle européen de recherche et d'innovation (R&I) sur les questions urbaines** et de créer des solutions européennes au moyen d'une recherche coordonnée.

<https://jpi-urbaneurope.eu/driving-urban-transitions-to-a-sustainable-future-dut/>

<https://www.horizon-europe.gouv.fr/le-partenariat-driving-urban-transitions-sustainable-future-31111>).

Ce partenariat développe de nombreuses activités, dont un appel à projet (« call ») par an, regroupant plusieurs sujets de recherche. **Cette note cible la réponse à cet appel à projet annuel.**

Dans cet appel, les défis sont regroupés en trois thèmes appelés "Transition Pathways" : Les quartiers à énergie positive, la ville en 15 minutes et les économies urbaines circulaires.

Les projets sélectionnés dans le cadre de cet appel seront financés directement par les agences de financement nationales/régionales des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada/Quebec, Chypre, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce,

Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

Chaque proposition doit impliquer, **au minimum, trois partenaires de trois pays figurant sur cette liste** et pouvant prétendre à un financement par leur agence de financement nationale/régionale respective. **La valeur ajoutée de la collaboration transnationale doit être clairement indiquée.**

DUT est en complémentarité avec la Mission Villes pour stimuler les transformations urbaines nécessaires et urgentes. (<https://www.horizon-europe.gouv.fr/mission-villes-intelligentes-et-neutres-en-carbone-30228>)

2. Qui peut candidater ?

Les candidats sont définis comme des organisations/institutions/entreprises (**c'est-à-dire des entités juridiques**) qui demandent un financement. Les demandeurs peuvent être :

- les organismes de recherche (universités, collèges universitaires, instituts de recherche ou autres entités ayant des activités de recherche). L'appel est ouvert à un large éventail de disciplines scientifiques et accueille les approches interdisciplinaires. Il vise à soutenir un large éventail de propositions, de la recherche à l'innovation et à la mise en œuvre. Un chercheur principal (CP) sera défini comme la personne qui est le chercheur principal d'un candidat¹.
- les entreprises et les organisations commerciales,
- les autorités gouvernementales urbaines² (telles que les institutions gouvernementales régionales et locales, les municipalités et les organisations municipales, les autorités municipales, les administrations publiques urbaines et les fournisseurs d'infrastructures et de services),
- les consommateurs et les représentants de la société civile (par exemple, les organisations locales et communautaires, les organisations non gouvernementales, les organisations à but non lucratif, les représentants des citoyens, etc.)

Attention : des règles de financement relatives aux acteurs engagés peuvent différer selon les agences nationales (cf. chapitre 6).

Le candidat principal est l'organisme responsable de la coordination et de la gestion du projet (c'est-à-dire le coordinateur du projet). Il sera le point de contact avec le secrétariat de l'appel DUT au nom de l'ensemble du consortium et est responsable de la gestion administrative de l'ensemble du projet.

Les co-candidats sont des candidats autres que le candidat principal, éligibles pour un financement par une agence de financement. Il peut y avoir plus d'un co-candidat par pays participant. S'il y a plus d'un co-candidat d'un pays, l'un d'entre eux doit être identifié comme le Point de contact national.

¹ Un chercheur principal (CP) ne peut participer qu'à un maximum de deux propositions, et une seule fois en tant que CP d'un demandeur principal

² Les consortiums doivent inclure au moins une autorité gouvernementale urbaine (ville, municipalité ou entité fournissant des services urbains clés), soit en tant que candidat principal, soit en tant que co-candidat, soit en tant que partenaire de coopération.

Les partenaires de coopération sont des partenaires qui ne sont pas éligibles pour un financement par les agences de financement mais qui peuvent être inclus dans un projet en tant que partenaires de coopération.

La durée d'un projet ne doit pas dépasser 36 mois.

3. Ce que doit comporter la candidature

Le formulaire de réponse demande de décrire les objectifs, la portée et les thèmes de l'appel, les règles de participation et les procédures d'élaboration des propositions et de mise en œuvre des projets.

Les travaux de recherche menés doivent être avoir des résultats tangibles sur les prises de décision (y compris les sphères publiques et privées ainsi que les communautés) et les innovations (technologiques, organisationnelles et institutionnelles ainsi que sociales) des impacts sur la transformation des modèles en place.

Les propositions doivent être clairement présentées :

- comment les parties prenantes seront engagées et contribueront au projet et seront impliquées dans la diffusion et l'utilisation des résultats ;
- leur plan de communication et de diffusion à grande échelle de leurs produits et résultats, et décrire leur stratégie d'utilisation à plus long terme des résultats du projet ;

4. Une orientation vers la recherche ou vers l'innovation

L'objectif pour les trois piliers thématiques est de faciliter l'analyse, l'élaboration, l'expérimentation et le test d'innovations pour les villes dans des contextes de co-création, reconnaissant les différents contextes urbains et se concentrant sur la transférabilité.

Deux axes « recherche » et « innovation » sont possibles sans les considérer comme contradictoires mais plutôt comme un continuum sachant que la plupart des projets seront probablement un mélange des deux.

Les candidats sont invités à identifier et à indiquer laquelle des approches suivantes est la plus adaptée à leur projet, en fonction de l'objectif principal de leur proposition :

➤ **une "approche plus orientée vers la recherche" (ROA)** pour soutenir les projets visant à produire des connaissances, à analyser des données, à mieux comprendre et modéliser des phénomènes et à développer une expertise et des outils qui seront utiles aux parties prenantes, aux praticiens et aux décideurs politiques. Cette orientation accueille des propositions principalement axées sur la **recherche stratégique³ et/ou appliquée** ;

➤ **une "approche plus orientée vers l'innovation" (IOA)** pour soutenir les projets visant à développer ou à améliorer des solutions pratiques et opérationnelles - technologiques et organisationnelles - pour les entreprises, les collectivités locales et les autorités chargées du

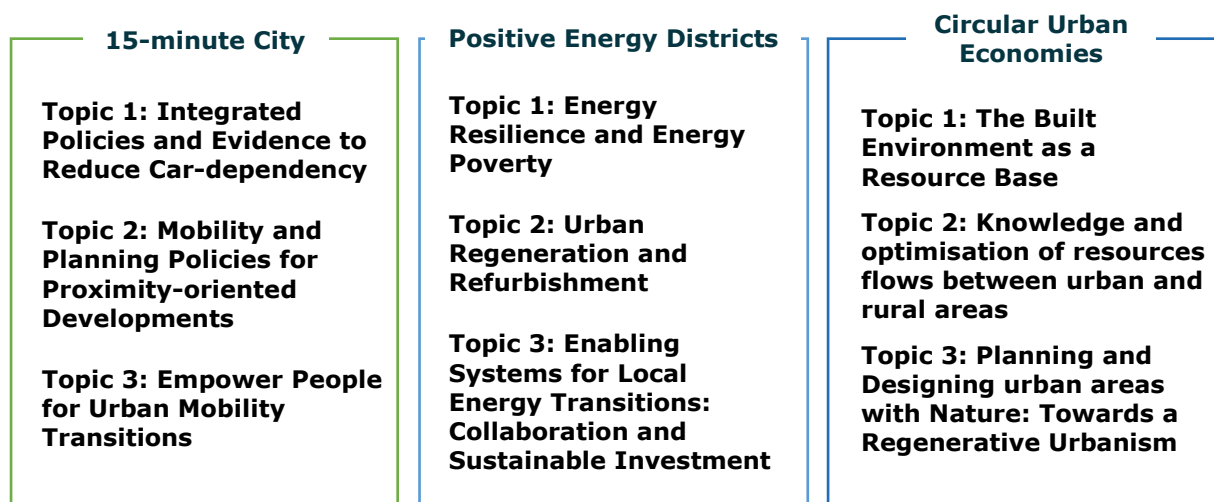
³ La "recherche urbaine stratégique" est définie comme des activités de recherche motivées par le désir de connaître, de comprendre et d'expliquer le fonctionnement et l'interaction des villes dans tous les domaines et secteurs. Selon cette définition, la recherche stratégique urbaine englobe des approches qualitatives et quantitatives, et des exemples peuvent être trouvés dans toutes les disciplines universitaires.

transport urbain et de l'aménagement urbain, ainsi que la gestion et l'expérimentation de ces solutions. Cette orientation R&I (appelée IOA moving forwards) accueille des propositions principalement axées sur la **recherche appliquée⁴ et l'innovation** ;

Alors que la recherche urbaine stratégique et la recherche urbaine appliquée sont toutes deux axées sur la production de connaissances, "l'innovation urbaine et sa mise en œuvre" promeuvent la création ou l'avancée réelle vers de nouvelles politiques, pratiques, services, produits ou processus - tels que des systèmes intégrés, des outils, des services et des données – de manière à ce que les premiers impacts aient déjà lieu pendant la phase du projet. Les initiatives doivent donc être axées sur l'expérimentation, les tests, la mise en œuvre, l'évaluation et la diffusion des résultats, et sont toujours menées en étroite collaboration avec les parties prenantes.

5. Les spécificités liées aux trois piliers thématiques

Pour chaque pilier thématique ci-dessous, trois sujets (« topics ») sont définis. Le contexte, les problèmes et les opportunités qui définissent chaque sujet sont présentés, en des termes **qui visent à inspirer des idées de recherche et d'innovation, ainsi que des exemples de résultats et d'effets attendus** qui peuvent être traités soit par l'approche orientée vers la recherche, soit par l'approche orientée vers l'innovation.



Le texte de l'appel est disponible sous : https://dutpartnership.eu/dut_call_2023

Positive Energy District (PED)

Les PED reposent sur l'optimisation de l'efficacité énergétique, la production (locale) d'énergie à partir de sources renouvelables et la flexibilité énergétique, et seront connectés de manière

⁴ La recherche urbaine appliquée concerne la manière dont les responsables municipaux, les citoyens, les praticiens et d'autres personnes peuvent influencer et interagir avec une ville, dans le but de l'améliorer ou de l'adapter à certains égards. Dans la recherche urbaine appliquée, il est possible d'impliquer des citoyens et des représentants d'institutions non universitaires (ONG, organisations de citoyens, entreprises, autorités publiques...) dans les projets, afin d'apporter le point de vue des praticiens et de coproduire des connaissances pertinentes pour les utilisateurs.

synergique au système énergétique national et européen. L'**approche intégrative réclamée** comprend des perspectives technologiques, mais aussi spatiales, réglementaires, juridiques, financières, environnementales, sociales et économiques.

Contact :

Anne GRENIER, ADEME (anne.grenier@ademe.fr)

15 minutes City (15mC)

Le 15mC cherche à établir **des quartiers intégrés et à usage mixte au sens large**, ce qui est essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des transports et de la logistique. Le 15mC veut *tenir compte de la diversité des modes de vie contemporains*, y compris sur les aspects numériques, et favoriser des villes climatiquement neutres, vivables et inclusives.

L'objectif est de faciliter l'analyse, l'élaboration, l'expérimentation et le test d'innovations dans des contextes de co-création.

Contacts :

Alexander SCHRAGE, CGDD (alexander.schrage@developpement-durable.gouv.fr)

Pierre PACAUD, DGRI (pierre.pacaud@recherche.gouv.fr)

Circular Urban Economies (CUE)

Ce pilier vise à soutenir la planification et la conception d'espaces urbains inclusifs soutenus par des flux de ressources circulaires. **La circularité ne doit pas être perçue comme un objectif en soi, mais plutôt comme un outil permettant d'atteindre l'objectif de transitions urbaines durables.** Il encourage dès lors la conception d'une multitude d'outils et d'approches qui combinent les efforts *visant à accroître l'efficacité des ressources* urbaines et l'habitabilité afin de relever un certain nombre de défis. Il s'agit ainsi de répondre à la question de l'efficacité des outils numériques, et de leur application, pour faciliter le partage des ressources urbaines et la circularité sans exclure aucun groupe social ; à la question de l'équilibre entre mesures incitatives et dissuasives et enfin à la question de la conception et d'une mise en œuvre juste des mesures de partage des ressources et de circularité.

Contacts :

Anne RUAS, ANR (Anne.ruas@agencerecherche.fr)

Nadège BOUQUIN, ANRT (bouquin@anrt.asso.fr)

6. Les modalités de financement nationales

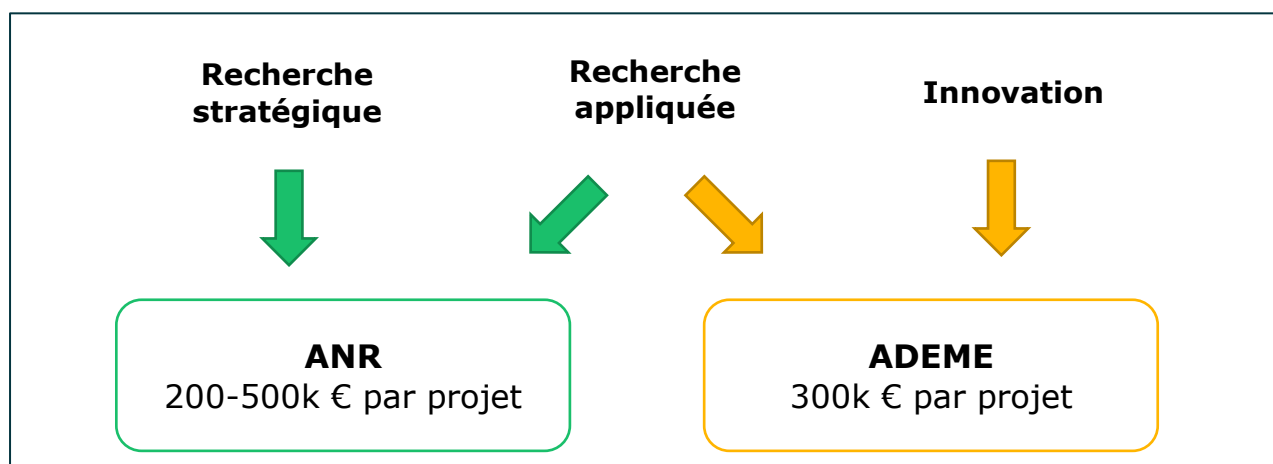
Le principe des partenariats co-financés (dont DUT) repose sur le financement des acteurs de chaque pays par les agences de ce même pays. Chaque agence de financement nationale/régionale fournit donc les fonds directement à ses bénéficiaires éligibles, conformément aux règles et

règlements des agences. En France, les agences de financement sont l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) et l'ADEME (Agence de la transition écologique).

Pour la France, le financement par appel (et donc à répartir sur l'ensemble des « topics » de cet appel) est de 3 millions d'euros par l'ANR et 1 million d'euros par l'ADEME. Le financement ne transite pas par l'Europe et suit les règles habituelles nationales. Les parties prenantes peuvent être associées au projet en tant que partenaires à part entière (notamment pour les propositions de R&I), ou en tant que partenaires de coopération associés qui ne reçoivent pas directement de financement mais peuvent contribuer au projet sous diverses formes (comité de pilotage, conseiller, fournisseur de données...).

Les projets doivent se déclarer comme répondant à l'une des trois catégories suivantes (selon le degré de maturité des travaux)

- Recherche stratégique
- Recherche appliquée
- Innovation



Tous les sujets peuvent donner lieu à une aide de la part de l'ANR et l'ADEME. Un partenaire ne peut recevoir une aide que de la part de l'une ou l'autre des agences. Les montants d'aide ci-dessous sont décernés par projet, c'est-à-dire pour l'ensemble des partenaires nationaux.

Quelques règles liées à un financement **ANR** :

L'ANR apporte une aide pour des projets « **recherche stratégique** » ou « **recherche appliquée** ». Le financement des partenaires suit les règles suivantes

- Les entités de recherche publique (universités, centres de recherche, écoles et centres de formations) peuvent bénéficier d'une aide ;
- les autres entités (entreprises, collectivités, ...) peuvent bénéficier d'une aide à condition que le projet renferme une entité de recherche publique nationale.

L'aide apportée est couramment jusqu'à 350 k€, et au maximum de 500 k€ **par projet**. Elle est modulée en fonction de l'ambition du projet, du nombre de partenaires français, et du statut (coordinateur ou partenaire)

Il existe deux types de financement : **à coût marginal** ou **à coût complet**.

Les Bénéficiaires **à coût marginal** sont les suivants : Etablissements publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST), Etablissements publics à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP/EPCSCP), Etablissements Publics Administratifs (EPA).

Le coût marginal exclut la rémunération des personnels permanents et les frais d'environnement de ces personnels. Il comprend les autres coûts liés à la réalisation du Projet : frais de personnels non-permanents, instruments/matériel, bâtiments/terrains, prestation de service et frais généraux. Le taux d'Aide applicable aux Bénéficiaires à coût marginal est de 100%.

Les Bénéficiaires **à coût complet** sont les suivants : Entreprises, sociétés, associations.

Le coût complet inclus l'ensemble des coûts liés au projet : frais de personnels (permanents et non-permanents), instruments/matériel, bâtiments/terrain, prestation de service, frais généraux. Le taux d'Aide accordé à ces Bénéficiaires à coût complet est soumis à un plafonnement, indiqué ci-dessous :

Catégories de recherche	Taux maximum pour les PME applicables au coût complet	Taux maximum pour les GE applicables au coût complet
Recherche fondamentale	45% des coûts admissibles	30% des coûts admissibles
Recherche industrielle	35% des coûts admissibles	30% des coûts admissibles
Recherche industrielle Avec une collaboration effective (1) entre Entreprises (pour les grandes Entreprises: collaboration transfrontière ou avec au moins une PME) ou entre une Entreprise et un Organisme de recherche Ou Sous réserve d'une large diffusion des résultats	45% des coûts admissibles	30% des coûts admissibles
Développement expérimental	35% des coûts admissibles	25% des coûts admissibles
Développement expérimental Avec une collaboration effective (1) entre Entreprises (pour les grandes Entreprises: collaboration transfrontière ou avec au moins une PME) ou entre une Entreprise et un Organisme de recherche Ou Sous réserve d'une large diffusion des résultats	45% des coûts admissibles	25% des coûts admissibles

Le détail des coûts admissibles est accessible dans le règlement financier de l'ANR : [ANR-RF-06072023.pdf](#)

Quelques règles liées à un financement **ADEME** :

L'ADEME apporte une aide pour des projets « **Recherche appliquée** » ou « **innovation** ». Tous types d'entités (tels que définis plus haut) peuvent prétendre à ces aides, sans distinction selon la nature de l'entité ou la composition du projet.

L'aide apportée est au maximum de 300 k€ par projet.

Les règles d'attribution des aides disponibles sont disponibles sur le site Internet de l'ANR ([Règlement financier | ANR](#)) et de l'ADEME (<https://www.ademe.fr/nos-missions/financement/>).

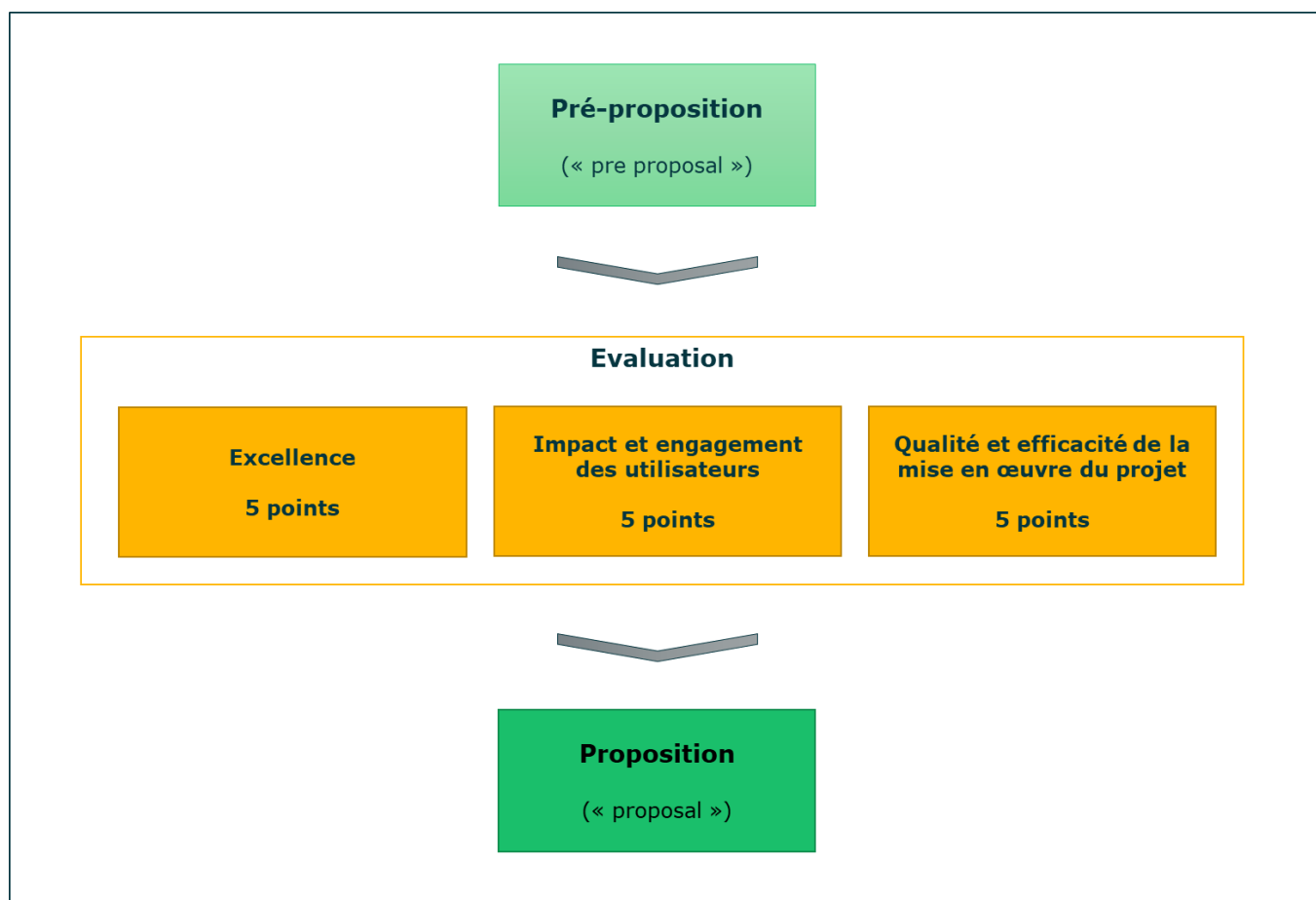
Contacts :

Pour plus d'informations sur ces sujets de modalités de participation y compris sur les questions d'éligibilité aux financements de ces deux agences, prendre contact avec :

Pascal BAIN, ANR (pascal.bain@agencerecherche.fr) et Nicolas PAULIEN, ANR (nicolas.paulien@agencerecherche.fr)

Anne GRENIER, ADEME (anne.grenier@ademe.fr)

7. Le processus d'évaluation



Les partenaires d'un projet sont invités à soumettre une pré-proposition (« pre proposal ») synthétique. Si elle est retenue à ce stade, une proposition (« proposal ») jet sera soumis, plus complet, qui donnera lieu à la décision de financement ou pas.

Les pré-propositions déclarées éligibles selon les critères transnationaux et nationaux/régionaux seront évaluées par un panel d'experts internationaux reconnus (indépendants des agences de financement). Chaque pré-proposition sera évaluée par au moins trois membres du panel d'experts.

La procédure d'évaluation des propositions est conçue pour tenir compte du positionnement plus ou moins opérationnel de la recherche, des objectifs et des attentes. Certains sous-critères diffèrent si le projet est plus axé sur la recherche ou sur l'innovation, et un ajustement est également prévu dans l'évaluation entre une expertise académique et une expertise plus pratique.

Les critères pour les pré-propositions :

a) **Excellence (5 points)** : Clarté et pertinence des objectifs, Crédibilité de l'approche proposée et solidité du concept, Valeur ajoutée de la coopération transnationale/

Sous critère recherche : originalité et contribution à de nouvelles connaissances

Sous-critère innovation : caractère innovantes

b) **Impact et engagement des utilisateurs (5 points)** : Pertinence par rapport aux thèmes de l'appel ; Intégration de la diversité et des perspectives de genre dans le plan et les objectifs du projet, le cas échéant ; Engagement des parties prenantes (par exemple, les communautés, les villes, les décideurs politiques, les régulateurs, les ONG ou l'industrie).

Sous critère recherche : potentiel sur des informations à caractère sociétal

Sous-critère innovation : potentiel de marché du projet.

c) **Qualité et efficacité de la mise en œuvre du projet (5 points)** : Composition, qualité et adéquation de l'expérience et de l'expertise du consortium pour atteindre les objectifs du projet (y compris l'interdisciplinarité, la collaboration intersectorielle et les aspects de co-crédation, le cas échéant) ; Complémentarité et équilibre des contributions substantielles des partenaires du consortium ; Faisabilité et adéquation du calendrier ; Rapport qualité-prix global (les coûts sont réalistes et raisonnables par rapport à l'ambition du projet, aux résultats et à l'impact attendu).

Le système de notation seront attribués par critères principaux de 0 à 5

8. Les points d'attention pour une proposition de qualité

A propos du fond

Les éléments d'attention sont, selon les 3 critères d'évaluation :

Critère « Excellence »

- Les projets doivent adopter une approche transdisciplinaire et de préférence co-crédative dès les premières étapes
- Les projets doivent s'appuyer sur les connaissances et les expériences acquises sur le même sujet dans le cadre de programmes de R&I européens, nationaux et régionaux antérieurs. À cet égard, il est nécessaire d'indiquer comment les projets se positionnent par rapport à l'état de l'art décrit. (en particulier issus de JPI Urban Europe / DUT). Insister sur l'originalité, ce que le projet apporte « en plus »
- Méthodologie de travail à détailler
- Intégrer des considérations de diversité dans les propositions soumises, ce qui implique la prise en compte les populations sous-représentées dans les recherches prévues, et le cas échéant la question du genre.

Critère « Impact »

- Bien décrire le contexte et les enjeux avant de décrire les travaux proposés. S'appuyer sur les orientations politiques et stratégiques européennes, en citant les communications / textes clés⁵
- Prendre en compte les besoins des utilisateurs, leur participation active dans le projet
- La collaboration mentionnée doit pouvoir montrer comment le transfert des connaissances, et des ressources est prévu. La valeur ajoutée du consortium transnational doit être démontrée clairement. Insister sur les éléments de valorisation, dissémination, travail collaboratif avec les parties prenantes (territoires...) ... pendant et après le projet.

Critère « Mise en œuvre »

- La durée d'un projet ne doit pas dépasser 36 mois. L'ambition du projet compatible avec le partenariat et le calendrier
- Bien expliquer la complémentarité des partenaires, le travail en commun (yc travaux passés), éviter des Work Packages trop disjoints.
- Equilibrer les rôles / budgets des partenaires, inclure des « end users » autant que possible
- Apporter une attention particulière à la diversité et de l'équilibre entre les sexes dans la composition du consortium, mais aussi de l'inclusion de perspectives et d'analyses de la diversité dans les activités de R&I.

A propos de la forme

La présentation et le wording sont à soigner (faciliter le travail de lecture de l'évaluateur)

L'objectif de la pré-proposition est avant tout de montrer qu'on a compris l'enjeu du topic, donner envie de développer le projet et d'être crédible. Le « détail » sera apporté dans la « proposition »

- Partir du général pour aller ensuite au plus spécifique (« story telling »)
- Bien expliciter le / les verrous traités, les réponses apportées (en quelques mots, assez tôt dans la proposition – avant de développer par la suite)
- Concentrer les messages sur le contenu et les approches développées
- Reprendre les mots clés de l'appel
- Eviter les phrases trop longues et complexes

9. Calendrier et modalités de soumission

Le calendrier du call 2023 est le suivant :

- Ouverture de l'appel : 1^{er} septembre 2023
- Clôture pour l'étape 1 (pré proposition) : 21 novembre 2023 à 13h CET
- Clôture pour l'étape 2 (proposition) : 30 avril 2024 à 13h CEST
- Annonce des résultats : Juillet 2024

Aucune modification fondamentale initiée par les seuls candidats entre la pré-proposition et la proposition complète ne sera acceptée. A savoir :

⁵ On rappelle à ce propos que Les villes et les zones urbaines sont au coeur des transformations nécessaires pour que l'Union européenne (UE) atteigne les objectifs de l'accord vert européen (European Green Deal) et remplisse les engagements liés aux objectifs de développement durable (SDG) de l'Agenda 2030 des Nations unies (ONU), au nouvel agenda urbain d'ONU-Habitat, à l'agenda urbain de l'Union européenne, à l'accord de Paris et au soutien du mouvement New European Bauhaus (NEB).

- les objectifs du projet énoncés dans la pré-proposition ne peuvent être modifiés,
- le demandeur principal (et son IP) doit rester le même, sauf en cas de force majeure,
- le consortium (co-candidats) doit rester le même (à l'exception des possibilités d'élargissement autorisées explicitement par le secrétariat de l'appel, voir section 4.1),
- seuls des changements mineurs sur la demande de financement par agence de financement peuvent être autorisés (sauf dans le cas de l'ajout de partenaires d'élargissement).

Pour la construction de partenariats, vous pouvez utilement vous appuyer sur les réseaux des universités et des laboratoires de votre territoire, sur les pôles de compétitivité, sur le Matchmaking de DUT (<https://dut-call-2023.b2match.io>), le groupe miroir français <https://www.pinville.fr/groupe-miroir/presentation/>

Des informations et documents fournis par le Groupe Miroir Ville sont disponibles sur le site du PIN Ville (<https://www.pinville.fr>) , par exemple

- un évènement d'information spécifique au pilier CUE (01 juin 2023)
- le lancement de l'appel 2023 avec toutes les informations nécessaires, y compris l'explicitation des sujets de recherche et les modalités de participation et de financement (19 septembre 2023)

Plus d'informations générales sur le partenariat :

- Sur le programme Horizon Europe : <https://www.horizon-europe.gouv.fr/>
- Sur les partenariats, dont DUT :
 - <https://www.horizon-europe.gouv.fr/le-partenariat-driving-urban-transitions-sustainable-future-31111>
 - <https://dutpartnership.eu/>

Contacts Ministères :

Ministère de la transition Ecologique et de la Cohésion des territoires (MTECT)
Alexander SCHRAGE, CGDD, alexander.schrage@developpement-durable.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche (MESR)
Pierre PACAUD, DGRI, pierre.pacaud@recherche.gouv.fr